

NOM

PRENOM

Numéro de Sécurité Sociale

EXEMPLAIRE 1/2

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

EXAMENS ET CONCOURS

(DPEC)

Votre demande : Case à cocher Création OU modification.

CRÉATION de votre Dossier de Prise En Charge.
(Renseigner la page 3 du dossier et joindre les pièces justificatives nécessaires)

MODIFICATION de votre Dossier de Prise En Charge

Vous modifiez:

- Votre Civilité**
(Renseigner les champs « état civil » en page 3)
- Votre Adresse**
(Renseigner les champs « Adresse personnelle » en page 3)
- Vos Coordonnées bancaires**
(Agrafez le nouveau BIC/IBAN en page 2)
- Votre Situation Statutaire**
(Renseigner les champs « Agent public » ou « Autre statut » en page 3
et agrafez en page 2 les pièces justificatives demandées)

**Le règlement de vos indemnités ne pourra intervenir qu'après réception du dossier dûment renseigné,
signé et accompagné des copies des pièces obligatoires.**

Les exemplaires 1 et 2 sont à retourner à l'un des services vous ayant convoqué
(Vous trouverez cette information en haut à gauche de votre convocation)

Examen ou Concours (A renseigner):.....

En cas de MODIFICATION de votre situation personnelle (Etat civil, adresse, RIB) vous devez fournir les pièces justificatives indiquées en page 1/3, en revanche en cas de modification de votre « STATUT » vous devez renseigner la page 3/3.
Le RIB donné doit être identique à celui du traitement principal.



Agrafer les pièces justificatives nécessaires

NOM

PRENOM

Numéro de Sécurité Sociale

EXEMPLAIRE 2/2

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

EXAMENS ET CONCOURS

(DPEC)

Votre demande : Case à cocher Création OU modification.

CRÉATION de votre Dossier de Prise En Charge.
(Renseigner la page 3 du dossier et joindre les pièces justificatives nécessaires)

MODIFICATION de votre Dossier de Prise En Charge

Vous modifiez:

- Votre **Civilité**
(Renseigner les champs « état civil » en page 3)
- Votre **Adresse**
(Renseigner les champs « Adresse personnelle » en page 3)
- Vos **Coordonnées bancaires**
(Agrafez le nouveau BIC/IBAN en page 2)
- Votre **Situation Statutaire**
(Renseigner les champs « Agent public » ou « Autre statut » en page 3
et agrafez en page 2 les pièces justificatives demandées)

Le règlement de vos indemnités ne pourra intervenir qu'après réception du dossier dûment renseigné, signé et accompagné des copies des pièces obligatoires.

Les exemplaires 1 et 2 sont à retourner à l'un des services vous ayant convoqué
(Vous trouverez cette information en haut à gauche de votre convocation)

Examen ou Concours (A renseigner):

En cas de MODIFICATION de votre situation personnelle (Etat civil, adresse, RIB) vous devez fournir les pièces justificatives indiquées en page 1/3, en revanche en cas de modification de votre « STATUT » vous devez renseigner la page 3/3.
Le RIB donné doit être identique à celui du traitement principal.



Agrafer les pièces justificatives nécessaires

